

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2025

Référence
2025-25

L'an 2025 et le 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Objet de la délibération
Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SEY et à la convention constitutive

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Laure DEVAUD-PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	13

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à M Didier LE SAUX, Mme Agnès TABARY à M Christian BEZARD, M Olivier CHEMIN à M Adriano BALLARIN.

Absents : Mmes Véronique BIGARD et Mme Laurence ROUSSELET. M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Christian BEZARD

Date de la convocation
23/04/2025

Objet de la délibération : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SEY et à la convention constitutive

Date d'affichage
23/04/2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

VU le Code de l'Énergie ;

VU la directive européenne n°2009/79/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 05/05/2025

VU la convention constitutive du groupement ;

Et

CONSIDÉRANT l'obligation pour les acheteurs publics de sélectionner un fournisseur de gaz après une mise en concurrence préalable ;

Publication ou notification du :
05/05/2025

CONSIDÉRANT qu'un groupement de commandes permet de mutualiser les coûts liés à la procédure de passation des marchés ;

CONSIDÉRANT l'importance de cette mutualisation pour constituer des marchés attractifs et compétitifs pour les fournisseurs ;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'expérience du Syndicat d'Énergie des Yvelines en matière d'achat d'énergie ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la collectivité de Crespières à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, coordonné par le SEY, pour ses besoins propres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ** :

D'ADHÉRER au groupement de commande d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines,

D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commande d'achat de gaz naturel,

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 078-217801893-20250430-2025_025-DE

Berger
Levrault

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/04/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN

Le secrétaire de séance
Christian BEZARD

